

Registre des Engagements Publics - Outil de suivi

Date: 15/05/2018

#	Engagements	Responsable	Etat des lieux
1	<i>Émissions de gaz à effet de serre et changement climatique</i>		
1.1	Une évaluation des émissions de gaz à effet de serre sera faite dans le cadre du Projet. Si les émissions constatées dépassent 100 000t CO ₂ par an, le Projet s'engagera à rendre public ces résultats.	Environnement	Disponible pour 2017. Evaluation annuelle
1.2	Un Plan de gestion efficiente des ressources sera mis sur pied dans le cadre du Projet. Il portera sur la consommation efficiente du carburant, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le contrôle de l'utilisation de l'eau, l'étude sur l'utilisation des bio-ressources et l'examen de la manière dont la remise en végétation pourrait améliorer l'atténuation du gaz effet de serre.	Environnement	Chauffe-eaux solaires en place. Plan de gestion a compléter en Q4 2018
2	<i>Evaluation de l'impact visual sur le paysage</i>		
2.1	La réhabilitation des sites des travaux d'exploration (plateformes de forages, routes d'accès) aura lieu lors de la phase de construction pour réhabiliter et reverdir les zones précédemment perturbées qui ne seront pas affectées par la phase d'exploitation du Projet. Il s'agit des routes d'accès redondantes et des sites de forage, à condition qu'ils se trouvent hors de la zone prévue pour les installation minières.	Environnement	Pépinière en place
2.2	La régénération de la végétation indigène sera pratiquée dans la localité, tout comme la plantation d'arbres indigènes, de végétaux épineux et d'arbustes, si nécessaire. Le Projet mettra en place une pépinière et travaillera avec les communautés locales auxquelles il fournira des semences et des jeunes plantes pour la remise en végétation. Le ramassage des déchets végétaux sera également effectué. Dans un premier temps, ces initiatives serviront à faire pousser des arbres qui constitueront un rideau végétal. Par la suite, elles seront étendues pour répondre aux exigences de réhabilitation dont l'objectif sera défini en concertation avec les communautés locales. La réhabilitation d'un ensemble de types de végétation sera assurée. La restauration de la végétation se fera essentiellement au moyen d'espèces indigènes, avec une préférence pour les types de végétaux qui peuplaient la zone avant l'impact du Projet. Des efforts de préservation et de restauration des terres humides seront faits. Les surfaces exposées seront minimales.	Environnement & Social (E&S)	Pépinière en place et stock graines constitué. Pépinière additionnelle dédiés à la réhabilitation prévue en Q3 2018
3	<i>Qualité de l'air, bruit et des vibration</i>		
3.1	Une surveillance régulière des zones clef du site du Projet aura lieu ; elle consistera en une surveillance continue de la poussière et des particules, NOx et SOx, ainsi que du niveau de bruit, conformément au plan de surveillance de la qualité de l'air, du bruit, et des vibrations.	Environnement	Etude de référence achevée. Monitoring en cours
3.2	Le Plan de gestion de la carrière de Khoundindé sera complété et mis en œuvre. Il portera, entre autre, sur la surveillance des niveaux de vibration, la mise en œuvre des mesures d'élimination de la poussière, les discussions et échanges d'informations avec le village Khoundindé au sujet des heures et de la fréquence des activités de dynamitages prévues, la sensibilisation à la sécurité, ainsi que l'enquête avant dynamitage sur les structures (infrastructures, habitations) situées dans la zone d'influence potentielle. Des inspections périodiques post-dynamitage seront faites et les résultats comparés aux données de référence.	Opérations	Achevé Q1 2017
4	<i>Terres et couvert végétal</i>		
4.1	Le Projet mettra en œuvre des mesures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation lors de la phase de construction.	Environnement & Opérations	En continu pendant la phase de construction
4.2	Le Projet préparera un Plan de la gestion de l'empreinte. Il comprendra une procédure d'obtention du permit de perturbation des sols et de déboisement.	Environnement	Achevé Q3 2016
4.3	Pour préserver les pratiques agricoles dans la zone, des programmes destinés à préserver la fertilité des sols et restaurer la structure des sols affectés par l'agriculture sur brûlis et les activités minières seront élaborés.	Social	Phase de production

4.4	Une stratégie de gestion de la couche du sol sera mise en œuvre afin d'assurer une réhabilitation appropriée.	Opérations	Terre végétale entreposée puis remplacée sur bancs d'emprunts
4.5	Un suivi sera effectué pendant au moins 2 ans après la fermeture du site.	E&S/Opérations	Fermeture
4.6	Des routes seront construites pour limiter l'érosion et l'accumulation des sédiments. Des étangs de sédimentation seront construits à la suite d'une bonne évaluation des volumes et chemins d'écoulement des eaux de surface.	Opérations	Phase de construction puis évaluation annuelle
5	Surface et ressources hydriques		
5.1	Le niveau des rivières, les débits, et la qualité des eaux des rivières seront surveillés périodiquement (rivières Tansofa, Kissilin et Kinkon) à partir du quatrième trimestre (Q4) de 2016.	Environnement	Etude de référence achevée. Monitoring en cours
5.2	La surveillance du niveau des nappes phréatiques et leur qualité sera faite périodiquement à partir des puits de surveillance et des puits communautaires.	Environnement	Etude de référence achevée. Monitoring en cours
5.3	Un Plan de gestion de l'eau sera préparé et mis en œuvre. Il comprendra la réduction au strict minimum de l'utilisation de l'eau de la nappe phréatique, la maximisation du recyclage de l'eau, la définition de critères de qualité des eaux à vidanger, la mise en place d'appareil de mesure permettant de mesurer la quantité d'eau utilisée, le ruissellement des eaux de pluie, la séparation de l'eau potable et de l'eau de contact, etc.	Environnement	Achevé Q3 2016
6	Gestion des déchets		
6.1	L'un des objectifs du Projet sera de réduire au strict minimum la production de déchets, notamment à travers l'adoption des 4 R de la gestion des déchets : réduire, réutiliser, recycler et récupérer. Le Projet identifiera et concevra des installations de gestion des déchets dont un incinérateur, conformément aux directives WBG/SFI EHS et aux réglementations de la République de Guinée.	Construction	En cours, durée du projet
6.2	Le Projet vérifiera l'existence en Guinée d'entreprises autorisées et compétentes en matière de recyclage de déchets.	Environnement	Déchets organiques, ligneux et métalliques recyclés ou réutilisés.
7	Biodiversité		
7.1	La politique de développement durable d'Alufer porte témoignage à l'engagement de ce dernier à enregistrer « zéro perte nette » pour la biodiversité et des « gains nets » pour les habitats critiques conformément aux Normes de performance de la SFI.	E&S	Complété Q3 2016
7.2	Une feuille de route de la biodiversité a été préparée en avril 2016, qui prend en compte la marche à suivre convenue, notamment du point de vue du vocabulaire utilisé et des engagements en matière de conformité à la norme de performance PS6. Il traite des différentes étapes nécessaires pour effectuer l'évaluation conformément à la norme PS6. Alufer effectuera des enquêtes de biodiversité supplémentaires avant la construction.	Environnement	Enquêtes achevées Q1 2018
7.3	Avant la construction, une cartographie de la zone marine, côtière et terrestre de la zone sera préparée.	Environnement	Achevée Q1 2018
7.4	Le Projet préparera un Plan de gestion de la biodiversité qui comprendra les aspects maritimes et terrestres, ainsi que les procédures de gestion de la sédimentation, de la préservation de la faune et de la flore, et de contrôle des espèces envahissantes. En outre, une évaluation de l'habitat naturel critique (NCHA) conforme à la norme IFC PS6 et un Plan d'Action pour la Biodiversité (BAP) seront mis au point par le Projet. Une Stratégie de compensation (offsets) sera, au besoin, mise au point pour l'habitat naturel qui sera perdu ou dégradé par le Projet. Elle comprendra le calcul des pertes/gains. Ce calcul se fondera sur des enquêtes supplémentaires à effectuer en 2016 et 2017. Alufer collaborera avec le gouvernement national et local ainsi qu'avec des ONG dans la mise au point des mesures de compensation à travers un processus d'implication des parties prenantes, et s'engage à soutenir financièrement le processus de compensation (offsets).	Environnement	Plan de gestion de la biodiversité disponible 2017; NCHA & BAP disponible Q1 2018; Mise en œuvre à venir
7.5	Le Projet fera une évaluation des services liés à l'écosystème, déterminera la meilleure façon d'atténuer les impacts et d'améliorer les bénéfices potentiels dans une approche cohérente et transversale, fournira et mettra en œuvre des recommandations, y compris sur la biodiversité et les impacts cumulés.	Environnement	Q2 2018

7.6	Le Projet mettra sur pied des programmes de conservation communautaires en partenariat avec les ONG locales et/ou les institutions nationales et locales en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles, y compris en matière de chasse et de pêche.	E&S	Programme lancé Q2 2017
7.7	Une approche de précaution sera mise lors de la construction jusqu'à la fin de l'évaluation de l'habitat naturel critique (NCHA), dans le souci de protéger les espèces, sous-espèces et populations en danger critique d'extinction (CR) et en danger (EN).	Opérations	NCHA réalisée Q1 2018
8	<i>Dynamique sociale</i>		
8.1	Le Projet préparera et mettra en œuvre un Cadre d'accès à la terre et de réinstallation (LARF) et 4 Plans d'action d'accès à la terre et de réinstallation (LARP), y compris des programmes de restauration des moyens de subsistance (PRMS), conformément à la norme SFI PS5 et aux exigences guinéennes.	Social	LARF, LARP & PRMS disponibles et en cours d'exécution
8.2	Le Projet préparera des Principes de réinstallation qui seront basés sur la norme SFI PS5 et les exigences guinéennes.	Social	Achevés Q3 2016
8.3	La consultation et les communications font partie intégrante du Plan d'engagement des parties prenantes (PEP). La publication de l'EIES, du PEP, et de LARF se fera à temps pour permettre une consultation appropriée et comprendre les exigences des personnes affectées par le Projet.	Social	Achevé Q3 2016
8.4	Le Projet mettra sur pied un processus formel d'engagement des parties prenantes, intégrant "feedback" et rapports réguliers en direction au gouvernement et aux parties prenantes locales, ainsi que le partage régulier d'informations sur le développement du Projet avec les communautés. Il comprend, entre autres, la désignation des points focaux dans les villages afin de s'assurer que les messages sont bien partagés, et minimiser les conflits et tensions sociales.	Social	Processus continu pendant toute la durée du projet. Relais communautaires à identifier en Q2 2018
8.5	Une procédure de règlement des plaintes sera préparée et mise à disposition pendant toute la durée du Projet.	Social	Achevé Q3 2016
8.6	Le Projet préparera un Plan de gestion de l'immigration comprenant une approche portant sur l'hébergement / le logement des travailleurs et la construction des routes pour le transport des travailleurs.	Social	Achevé Q4 2016
8.7	Des programmes d'assistance ciblant l'agriculture, l'industrie agricole, les activités des microentreprises et PME au sein des communautés locales seront mis sur pied et soutenus par le Projet afin de réduire l'impact des inégalités économiques.	Social	Initié Q1 2017.
8.8	Alufer soutiendra activement et impliquera les comités suivants : i) Comité préfectoral de développement (CPD): il regroupe tous les acteurs impliqués dans le développement de la préfecture ; ii) Comité préfectoral de suivi environnemental et social (CPSSES): il surveille les actions d'ordre environnemental et social des exploitants miniers dans la préfecture ; et iii) Comité de réinstallation et de compensation (CRC): ce comité approuve les enquêtes de terrain et la mise en œuvre du PAR.	E&S	i) Q3 2017 ii) CPSSES constitué en Q1 2018, 3 réunions / an iii) CRC constitué en Q2 2016
9	<i>Conditions de travail et main d'œuvre</i>		
9.1	Tous les travailleurs auront accès à un mécanisme de traitement des doléances des travailleurs. Lorsqu'un sous-traitant de Alufer ne dispose pas d'un mécanisme formel de traitement des doléances, celui-ci sera invité à utiliser un système semblable à celui utilisé par Alufer.	RH	Initié Q4 2016, pour la toute la durée du projet
9.2	Le Projet se dotera d'un Plan de réduction du personnel pour éviter les excédents de personnel à la fin des phases de construction et d'exploitation.	RH	Achevé Q1 2017
9.3	Préparation d'un Plan d'embauche et de formation conformément aux directives du gouvernement et de la SFI.	RH	Achevé Q1 2017
9.4	Le Projet se dotera d'un Plan de gestion de l'hygiène et de la sécurité au travail.	Sécurité ind.	Achevé Q3 2016
9.5	Le Projet se dotera d'un Plan de gestion des transports et du trafic.	Sécurité ind. / E&S	Achevé Q3 2016
9.6	Une base de données de la main-d'œuvre locale sera mise au point et ventilée à tous les sous-traitants. Tous les sous-traitants utiliseront cette base de données pour recruter les travailleurs non qualifiés. Pour le recrutement des travailleurs qualifiés, les sous-traitants devront se référer en première intention à cette base de données.	RH	Achevée Q3 2016. Base de données actualisée Q4 2017.
9.7	Les employés et sous-traitants seront tenus de respecter le Code de conduite de Alufer; ceux qui ne s'y conformeront pas s'exposeront à des sanctions disciplinaires. Ils devront aussi se conformer aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme (VPSHR).	Opérations	Code de conduite défini en Q4 2016. En application

10	Aspects socio-économiques et moyens de subsistance		
10.1	Un programme de développement de PME locales sera mis sur pied pendant la période de construction. Il comprendra la préparation d'un registre de fournisseurs qui alimentera une liste de soumissionnaires qualifiés.	Opérations	Initié Q1 2017, pour toute la durée du projet
10.2	Alufer se conformera aux exigences de divulgation de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) qui demande la publication de toutes les taxes et paiements versés au gouvernement. Sous réserve de l'accord du Conseil d'administration, Alufer souhaite devenir une entreprise soutenant l'ITIE.	E&S	Sur base annuelle, à la demande du secretariat ITIE
10.3	Les effets inflationnistes locaux seront surveillés en suivant l'évolution au fil du temps du coût d'un « panier standard de nourriture » dans des villages concernés.	Social	Initié Q1 2018, sur base bisannuelle
10.4	Une politique d'approvisionnement sera préparée en faveur des fournisseurs locaux, le cas échéant. Les accords signés avec les sous-traitants comprendront des clauses sur l'approvisionnement et l'embauche qui seront favorables aux communautés locales et au renforcement des capacités.	Commercial	Politique élaborée en Q4 2016, d'application pour toute la durée du projet
10.5	Alufer travaillera en étroite collaboration avec les administrateurs communautaires pour renforcer les capacités en matière de budgétisation et de priorisation des projets dans le cadre de l'utilisation du Fond de Développement Local.	Social	Initié Q1 2018 suite publication décret FDL
11	Utilisation des terres, agriculture et ressources naturelles		
11.1	L'accès aux terres qui borde la zone affectée par le Projet sera facilité si cela est sécuritaire d'en permettre l'accès.	Opérations	Phase de production
11.2	Le Projet devra minimiser les impacts sur les plaines inondables, largement utilisées par les communautés pour l'agriculture.	Opérations	Achevé Q1 2016
11.3	Le Projet examinera les impacts cumulés si d'autres grandes entreprises initient des activités dans la zone et que les informations sont du domaine public.	E&S	Continue pendant toute la durée du projet
12	Développement communautaire		
12.1	Les activités suivantes seront mises en œuvre au bénéfice des personnes vulnérables affectées par le déplacement économique : i) Assistance lors de l'acquisition des terres et le processus de négociation y compris, au moment de l'identification du terrain et de son propriétaire, entretiens individuels pour expliquer les critères d'éligibilité, droits, clauses des accords de compensation, mécanismes de traitement des plaintes, etc ; ii) assistance dans le processus de paiement (dispositions pour le transport jusqu'à la banque pour la perception des compensations, assistance dans la procédure de paiement, gestion financière, etc) ; et iii) priorisation des formations destinées à améliorer les compétences et la qualification en vue de l'embauche par les sous-traitants, si possible, et en fonction des besoins opérationnels des sous-traitants.	Social	Continue pendant toute la durée du projet
12.2	Le Projet mettra en place un Fond de développement local (FDL) et des Accords de développement communautaire (communes rurales) dont les critères de financement et la priorité sont donnés aux activités génératrices de revenus et au développement de la communauté, y compris la prise en compte des initiatives des femmes et des groupes vulnérables. Il se dotera d'un mécanisme transparent en matière de gestion et de mise en œuvre du Plan de développement local. Le FDL prendra en compte le soutien régional à la préfecture. Ceci débouchera à la préparation d'un Plan de développement communautaire conforme à la Convention minière. Pour gérer le FDL, Alufer définira, en partenariat avec la société civile et les autorités locales et traditionnelles, les critères applicables au Fond de développement local, y compris l'appui au secteur de la santé, l'amélioration du réseau routier et des systèmes d'assainissement, la préparation des plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la promotion de l'éducation et du développement économique. Il comprend la communication sur le progrès du FDL et les sommes dépensées de manière transparente avec la société civile et les communautés.	E&S	Q3 2018, à condition que tous les textes réglementaires relatifs au FODEL, y compris le manuel de procédures, soient disponibles
12.3	Le cas échéant et lorsque la sécurité n'est pas menacée, penser à partager l'infrastructure du Projet avec les communautés.	Opérations	Toute la durée du projet et post-fermeture
13	Patrimoine culturel		

13.1	Identifier, en concertation avec les autorités traditionnelles, les mesures de protection des sites culturels près de la zone du Projet afin de minimiser les dommages et/ou désacralisation des sites. Tous les sites impactés accidentellement seront réhabilités grâce à un système de gestion des incidents. Si l'incident entraîne des plaintes, ils seront gérés au moyen de la Procédure du mécanisme de gestion des plaintes.	Social	Achevé Q4 2016.
13.2	Lorsque des sites du patrimoine culturels potentiels ne peuvent pas être évités, fixer des compensations d'atténuation en concertation avec les familles responsables de l'entretien de ces sites.	Social	Toute la durée du projet
13.3	La Procédures applicables aux découvertes fortuites sera mise en œuvre pendant toute la période de construction, y compris la formation du personnel adéquat et des sous-traitants à la reconnaissance, la gestion et la réponse aux risques liés aux patrimoines archéologiques et culturels. Le tracé des routes d'accès alternatives sera déterminé le moment venu.	Social	Phase de construction
14	Santé, sûreté et sécurité communautaire		
14.1	Le Projet mettra au point, en concertation avec le village de Khoundindé, un projet de développement communautaire destiné à compenser les populations affectés par les activités de la carrière de Khoundindé.	Social	Livraison des projets prévue Q3 2018
14.2	Une évaluation de l'impact sante (EIS) sera faite. L'EIS servira dans le cadre de la préparation d'un Plan de la santé, de la sûreté et de la sécurité de la communauté.	Social	Achevée Q4 2016
14.3	Le Projet mettra au point un Plan de gestion de la santé, de la sûreté et de la sécurité de la communauté qui comprend des programmes de sensibilisation de la population et des éleveurs, notamment en ce qui concerne la sécurité routière, l'utilisation des passages pour piétons, la plantation d'arbres le long de la route de transport de minerais pour minimiser la poussière, et la construction des barrières à des endroits clés.	Social	Plan de Gestion achevé Q2 2017. Premières actions initiées Q1 2018.
14.4	Alufer se conformera aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme (VPSHR).	PDG	Toute la durée du projet
15	Système de gestion de la sécurité, de la santé, de l'environnement et des communautés (SHEC-MS)		
15.1	Le Projet préparera un addendum de l'EIES et au Plan d'action d'accès à la terre et de réinstallation (PAR) pour toutes autres zones susceptibles d'être développées par le Projet si la durée de vie de la mine venait à être prolongée.	E&S	Toute la durée du projet
16	Fermeture et réhabilitation		
16.1	Le Projet préparera un Plan de fermeture et de restauration de la mine. Ce plan sera préparé en concertation avec les parties prenantes clés au cours de la phase de construction. Le Plan de fermeture comprendra: Processus d'implication des parties prenantes y compris les parties prenantes externes et internes ; le budget de la fermeture ; Objectifs de la fermeture, critères et indicateurs définis en partenariat avec les parties prenantes ; Cadre pour la mise sur pied d'un comité de fermeture et pour définir un processus de fermeture à soumettre au directeur du Projet ; le plan de réduction du personnel; l'approche de remise en état des terres ; et l'approche pour la stabilisation, la réhabilitation des sols, la reforestation, la désaffectation de l'ensemble de l'infrastructure, suivi et surveillance.	E&S/Opérations	Q1 2019